



Donation ou vente à un enfant

Par **Yoth Eric**, le **31/01/2018** à **10:20**

Bonjour,

Je voudrai de mon vivant donner ou vendre une maison secondaire à deux de mes 4 enfants.
Actuellement je la loue à un ami et je voudrai garder l'usufruit pour continuer toucher le loyer.

Quelle est la solution la moins onéreuse et la plus simple ?

Merci de votre aide.

Eric

Par **youris**, le **31/01/2018** à **17:29**

bonjour,

vous pouvez garder l'usufruit et vendre ou donner la nue-propiété de cette résidence
secondaire.

je ne pense pas que vos enfants soient intéressés d'acheter uniquement la nue-propiété d'un
bien car ils vont payer sans rien recevoir.

voyez un notaire.

salutations